

Valenton, le 16 mars 2026

Le Maire,

à

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers municipaux

Secrétariat général
tel. : 01.43.86.37.42
fax. : 01.43.89.75.57
e-mail : mairie.dg@ville-valenton.fr

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le :

SAMEDI 21 MARS 2026 À 10 H 00

**AU GYMNASSE GUY-MÔQUET
Avenue Guy-Môquet**

ORDRE DU JOUR

I - Installation du Conseil municipal

II - Désignation du secrétaire de séance

III - Élection du Maire

IV - Fixation du nombre d'adjoints au Maire

V - Élection des adjoints

VI - Lecture de la Charte de l' élu local

VII - Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

VIII - Indemnités de fonctions des élus

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

